

ACTUALITÉ

01/09/2021

EXCLUSIF

Moreau porte plainte contre la prison !

Le directeur de la prison de Marche-en-Famenne doit être entendu par la PJF le 22 septembre

ROMAIN GOFFINET

L'incroyable sortie de prison de Stéphane Moreau. En médaillon, Frédéric de Thier.PhN./V.R.

C'est une information étonnante qui est parvenue à notre rédaction. Stéphane Moreau, l'ancien patron de Nethys, a visiblement mal digéré son passage par la case « prison » en janvier et février 2021. Il attaque aujourd'hui en justice le directeur de la prison de Marche-en-Famenne, Frédéric de Thier !



« Violation du secret professionnel. Coalition de fonctionnaires. Corruption publique. Atteinte aux libertés et aux droits constitutionnels par un fonctionnaire public ». Frédéric de Thier, le directeur de la prison de Marche-en-Famenne, a dû faire une drôle de tête en ouvrant le courrier qui lui a été adressé par la police judiciaire fédérale, arrondissement du Luxembourg.

L'homme sera entendu par les enquêteurs le 22 septembre prochain à Neufchâteau.

À l'origine de cette audition dans les locaux de la PJF : une plainte déposée par Stéphane Moreau à l'encontre du directeur de la prison de Marche-en-Famenne, où l'ancien big boss de Nethys avait effectué un séjour en janvier et février derniers.

Pour rappel, Stéphane Moreau est inculpé d'abus de biens sociaux et détournement par personne exerçant une fonction publique ainsi que de faux, d'usage de faux et d'escroquerie, dans le cadre du dossier Nethys, et plus particulièrement dans le volet des indemnités de plus de 18 millions d'euros versées à l'ancien management.

Il avait été placé sous mandat d'arrêt le 24 janvier dernier et libéré le 11 février. Le dossier, instruit par la justice liégeoise depuis décembre 2019, est constitué de huit cartons. C'est dire l'ampleur et l'extrême complexité de l'« affaire Nethys ».

Au lendemain de la libération de Stéphane Moreau, nous en avons dévoilé, en exclusivité, les coulisses. Comment l'ex-bourgmestre d'Ans, anorak zippé jusqu'au menton, masque sur le nez et capuche bien fermée sur la tête, avait été jeté dans le froid glacial.

une scène hallucinante

Le soir du 11 février, Stéphane Moreau sort donc de prison. Celle-ci ferme à 20h. On devait le relâcher dans l'après-midi, dès 16h, mais personne ne semblait être trop pressé de venir le chercher. Après plusieurs coups de fil, Stéphane Moreau avait réussi à prendre rendez-vous avec son avocat. Celui-ci devait venir le récupérer en soirée à hauteur d'une friterie, située à 500 mètres de la prison.

20h17 : Stéphane Moreau est mis dehors, qu'il le veuille ou non. Il fait très froid. L'homme est perdu. Évidemment, des journalistes sont là et se mettent à le suivre, sans même être tout à fait certains que cette silhouette engoncée dans son anorak est bien celle de l'ex-bourgmestre d'Ans. Mais ils sont à ses trousses, les caméras et les photographes ne ratent pas une miette de cette scène assez hallucinante, qui a fait très vite le tour de la Belgique...

Les journalistes présents sur place assistent à une scène pathétique, presque grotesque. L'ancien patron de Nethys ne sait tout simplement pas où est la voiture de son avocat, il hésite, commence à marcher sans savoir où il va. Il tourne à gauche, à droite, escalade un talus. Il est totalement perdu et confus. Avec ses gros sacs à la main, il marche droit devant lui en direction du centre-ville de Marche-en-Famenne. « Il est emmitouflé dans son anorak, il ne voit rien du tout, il est stressé, il fait n'importe quoi », nous avait expliqué à l'époque un témoin de la scène.

Face à cette sortie franchement ratée, à cette scène digne d'un film, la prison de Marche se ravise. On prend pitié de lui et on envoie une camionnette avec deux agents à sa recherche. À l'époque, un de nos interlocuteurs hasardait

l'explication suivante : « Peut-être que la prison a eu peur des représailles, et que voyant le fiasco de cette sortie, on a voulu aller le rechercher ».

Explication qui semblait farfelue à l'époque, mais beaucoup moins aujourd'hui. Car de représailles, il en est aujourd'hui bel et bien question avec cette plainte de Stéphane Moreau à l'encontre du directeur de la prison de Marche. À noter que les faits que l'on reproche au directeur de la prison sont passibles... d'une peine d'emprisonnement.

Nous avons contacté le directeur de la prison de Marche-en-Famenne. Monsieur de Thier n'a pas souhaité commenter cette information. Pas plus que l'avocat de Stéphane Moreau, M e Adrien Masset : « Pas de commentaires ».